

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/...76/S/ 2022-2023 POUR LA
COUVERTURE D'UNE POLICE D'ASSURANCE DES VEHICULES DE REPORTAGE DE LA RTNB.

- Date de publication : ...15/02/2023

- Date d'ouverture des offres : ...06/03/2023

Objet

1. La RTNB invite par le présent Appel d'Offres Ouvert National, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la couverture d'une police d'assurance de ses véhicules de reportage.

Financement du marché

2. Le financement du marché est assuré par les subsides de l'Etat, exercice 2022-2023, (littéra 21 00 001 007 661 10 11 025 0461 01).

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) et tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Le présent marché est en un seul lot.

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout

9

soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sis Avenue du 13 Octobre N°12, Tél. 22223585. Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50.000Fbu) Francs Burundi dont la moitié sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi et l'autre moitié **sur le compte**

n° 201 – 0015646 – 76 / BIF ouvert à la BCB au nom de la RTNB. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée au Directeur Général de la RTNB par écrit en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, dix(10) jours calendriers au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Présentation de l'offre

8. Les soumissionnaires devront soumettre l'ensemble des prestations reflétant tous les aspects couverts par la police des véhicules de reportages et équipements à bord repris dans le chapitre des caractéristiques techniques du présent DAO.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire conformément à l'article 169 du Code des Marchés Publics du Burundi. Le montant de la garantie de l'offre est fixé à six-cent quatre-vingt-dix mille Francs Burundais (690.000 FBU).

10. Les offres devront être soumises dans les bureaux de la Direction Générale de la RTNB, BP 1900 BUJUMBURA, sis Avenue du 13 Octobre N°12, Tél. 22 223585 au plus tard le/...../2023 à 9heures 30 minutes, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

11. Les offres sont valables pendant une période de nonante(90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 06./03/2023 à 9 heures 30 minutes, heure locale.

13. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

14. L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, le 06./03 / 2023 à 10 heures dans les locaux de la RTNB en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le désirent et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par les membres de la sous-commission d'ouverture présents ainsi que le Représentant de la DNCMP, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, et transmis à la DNCMP. Les soumissionnaires signeront une liste de présences.

Les documents administratifs exigés

15. Pour être qualifié, le soumissionnaire doit :

a) **Au niveau administratif :**

- fournir la preuve d'achat du DAO portant le numéro du DAO ;
- remettre la garantie bancaire de soumission exigée ;

- présenter une copie du Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
- présenter l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité;
- présenter l'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité et en original ;
- présenter le Registre de commerce (copie) ;
- présenter les documents attestant les capacités techniques et financières ;
- fournir les Statuts de la Société d'assurance (copie) ;
- fournir l'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité (3mois) ;
- fournir l'attestation de non litige délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité ;
- indiquer l'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

b) Au niveau technique :

- présenter l'acte d'engagement rédigé suivant le modèle repris dans le DAO « acte d'engagement »;
- présenter des traités des réassureurs actualisés;
- présenter une liste de deux grands clients en automobiles pour les années 2021 et 2022 avec un minimum de dix millions de Francs Burundais (10 000 000 FBU) par client et par an avec preuve (copies des contrats) ;
- présenter les traités de réassureurs actualisés ;
- avoir un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égal à deux milliards de Francs Burundais (2 000 000 000 FBU) confirmé par les états financiers certifiés par un Commissaire aux Comptes pour l'année 2021 dans la branche automobile;
- avoir un capital social d'au moins un milliard cinq cents millions de Francs Burundais (1 500 000 000 FBU) dans la branche non vie ;
- donner trois (3) bilans audités de l'assureur et de ses réassureurs des trois (3) dernières années : 2019-2020-2021 ;
- donner les indications de la trésorerie de l'assureur au 31 décembre 2021 : placement et liquidités ;

9

-donner les indications de la trésorerie de l'assureur au 31 décembre 2021 : placement et liquidités ;

-c) Au niveau financier :

- présenter des bordereaux de prix unitaires selon le modèle en annexe ;
- présenter l'acte de soumission rempli selon le modèle en annexe ;
- présenter le devis quantitatif estimatif des prestations de service à réaliser.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-haut cités entraîne le rejet de l'offre au cours de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 13 / 02 / 2023

Le Directeur Général de la RTNB,

Eric NSHIMIRIMANA

